



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

**N° 187 du 5 janvier 2012**

## *SOMMAIRE*

- Compte rendu de la réunion DGDR / OS du vendredi 17 décembre 2011
- Compte rendu de la réunion DRH organisations syndicales du 15 décembre 2011

## *Compte rendu de la réunion DGDR / OS du vendredi 17 décembre*

Pour l'administration : X Inglebert, C Coudroy, E Rident, G Bec

L'ensemble des organisations est présente à l'exception de Sud qui avait annoncé son boycott de cette réunion.  
Pour le SNTRS-CGT ; D. Steinmetz, M Pierre, J Tack

L'objectif de la réunion était l'examen du premier chapitre du plan d'action RGPP du CNRS. Le texte avait été envoyé aux organisations syndicales le 14 décembre. Sur la base de ce texte, D. Steinmetz a lu en début de séance une déclaration commune au SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN CFDT Epst recherche et Unsa recherche.

X Inglebert a annoncé que ce chapitre avait obtenu l'accord de Bercy et qu'il s'en félicitait. Nous avons précisé d'emblée, que pour nous, il ne s'agissait que d'obtenir des éléments de compréhension du texte qui ne pouvait pas faire l'objet de la moindre négociation, puisqu'approuvé par le ministère.

Pour le DGDR, l'accord du ministère du budget entérine le fait que les objectifs de réductions des effectifs des fonctions support sont déjà atteints grâce à la suppression de 278 Equivalents temps plein réalisée entre 2010 et 2012 sur les CDD. Le CNRS est arrivé au taux de 11,8% de fonction support par rapport à l'ensemble des emplois du CNRS. Ce taux est celui cité par l'IGAENR. Pour le DGDR ce taux est une protection pour l'organisme qui ne devrait plus voir de suppressions de postes sur les fonctions support d'ici 2015 (sauf si le CNRS connaît une baisse de l'emploi global). Toutes les OS s'opposent à cette vision exagérément optimiste. Les tableaux fournis dans le document mettent par ailleurs en évidence, la baisse de l'emploi de titulaire et la montée des CDD sur ressources propres.

Le DGDR affirme également être arrivé à la stabilité du périmètre de l'externalisation. Le SNTRS-CGT a fait remarquer que ce périmètre connaît encore une inconnue, car les 4 nouveaux projets d'externalisation vont impacter les informaticiens des laboratoires et des délégations.

La suite de la réunion est principalement consacrée à des explications techniques sur le mode de calcul du nombre des emplois des fonctions support.

La CFDT intervient pour qu'aucune mobilité géographique ne soit imposée aux agents. Les OS critiquent la mise en place de la DGG et des restructurations qui va créer la mise en place des IDEX.

Rappelons que le plan d'action du CNRS prévoit aussi la création de plates formes mutualisées de gestion qui auront un impact direct sur les personnels des fonctions support.

### **Déclaration des organisations syndicales signataires**

#### **Lors de la réunion Plan d'action RGPP CNRS du 16 décembre 2011**

La Direction du CNRS a communiqué les derniers éléments de son plan d'action RGPP après avoir obtenu l'accord du Ministère du Budget.

L'esprit de ce plan s'inscrit dans la philosophie imposée par la lettre du premier ministre fixant ses objectifs de RGPP aux organismes de recherche. Ces objectifs sont clairement la réduction des effectifs, la création de plateforme avec des projets de mutualisation à outrance ainsi que d'externalisation. Les organisations syndicales dénoncent la démarche du CNRS qui distille peu à peu les mesures inhérentes à ce plan.

La partie I du plan d'action, transmise le 14/12/2011, acte la suppression de 278 Equivalents Temps Plein pour les fonctions support durant la période 2010-2012. L'externalisation de l'informatique est maintenue. Au-delà de 2012, aucun engagement n'est affiché. Compte tenu de l'annonce d'un probable troisième plan de rigueur, nous pouvons légitimement nous interroger sur de nouvelles suppressions de postes.

Ce plan réaffirme également comme axe stratégique du CNRS sa participation à la structuration territoriale de la recherche dans le cadre d'un partenariat avec les universités. L'objectif de la mutualisation des moyens avec les universités est sous-jacent. Les Délégations Globales de Gestion et les Plates formes de Services Partagés permettront dans les mois et les années qui viennent de nouvelles suppressions de postes au détriment du CNRS et de sa mission nationale. Les restructurations des délégations régionales à Paris et en région accompagneront ces mutualisations. Les réductions d'emplois de titulaires et la précarisation mettent en péril le fonctionnement des collectifs de recherche et génèrent une pression supplémentaire sur les personnels qui devront s'acquitter des tâches restantes.

De plus, nous dénonçons la pseudo concertation que ce soit avec les personnels ou avec les organisations syndicales autour de l'élaboration du plan d'action. Nous dénonçons ces orientations visant une diminution des effectifs et une réduction des coûts, sous la pression des Délégations Globales de Gestion, des IDEX et de l'ensemble des initiatives d'excellence, sans prendre en considération les moyens nécessaires à une recherche de qualité.

Les organisations syndicales sous signées, invitent les personnels à se mobiliser dès la rentrée et tout le mois de janvier. Elles se rencontreront début 2012 pour organiser une campagne d'information et préparer des initiatives unitaires contre la RGPP et la mise en place d'une politique qui prépare la marginalisation du CNRS et sa transformation en agence de moyens.

SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT Recherche EPST, UNSA-Recherche

## *compte rendu de la réunion DRH / organisations syndicales du 15 décembre 2011*

Cette réunion présidée par le DRH Christophe Coudroy avait pour ordre du jour l'impact du nouveau cadre du dialogue social sur les instances spécialisées du CNRS. L'ensemble des syndicats du CNRS était représenté. Pour le SNTRS : D. Steinmetz, A. Casanova, D. Gori

### **Introduction par le DRH**

#### 1. La représentation de l'administration

L'abandon du paritarisme dans les comités techniques, issu de la loi du 5 juillet 2010, invite à mettre fin à la désignation de représentants de l'administration censés participer à toutes les réunions des instances spécialisées : selon l'ordre du jour seront appelés les responsables des dossiers concernés.

Dans ce cadre, il convient de discuter du cas particulier de la commission nationale de mobilité, pour laquelle le principe du paritarisme est fixé par une disposition d'un décret en Conseil d'Etat qui n'a pas été abrogée.

#### 2. La représentation des agents

## Rappel de la représentation actuelle

### REPRESENTATION SYNDICALE NATIONALE ACTUELLE DANS LES INSTANCES NATIONALES CONSULTATIVES membres titulaires et suppléants

	CTP	CCHS	CNAS	CNFP	CNR	COS	CNSPH	CNM	TOTAL
SGEN CFDT	4	4	4	2	2	2	2	2	22
SNCS-FSU	4	2	4	2	2	2	2	2	20
SNIRS-CGC	0	0	0	2	2	2	2	2	10
SNPREES-FO	0	0	0	2	2	2	2	2	10
SNPTES-UNSA	4	2	4	2	2	2	2	2	20
SNTRS-CGT	6	4	6	2	2	2	2	2	26
SUD RECHERCHE EPST	2	2	2	2	2	2	2	2	16
SUP RECHERCHE UNSA	0	0	0	2	2	2	2	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>132</b>

Deux logiques coexistent. La CNAS reproduit la pondération des voix traduite au CTP. Les autres instances font siéger chaque syndicat représentatif au CNRS, qu'il ait ou non obtenu un siège au CTP. Trois options peuvent ainsi être identifiées :

- a. transcrire de façon proportionnelle la composition du nouveau comité technique dans toutes les instances spécialisées. Soit 3 sièges pour la CGT, 2 pour la FSU et la CFDT, 1 pour l'UNSA, SUD et la CGC.
- b. représenter dans les instances spécialisées toutes les organisations syndicales, y compris le SNPREES FO. Un seul siège serait attribué par syndicat. Cette option conduit à laisser chaque syndicat libre de désigner de façon permanente un titulaire et un suppléant ou de choisir son représentant pour chaque séance (ordre du jour, disponibilité...). Elle s'écarte de l'esprit de la loi de 2010 ;
- c. représenter dans les instances spécialisées, sans transcription proportionnelle, les seuls syndicats présents au CT (donc sans FO). Cette option reste conforme à l'esprit de la loi de 2010.

### La discussion

Le SNTRS a défendu le principe du respect des résultats électoraux, suivi en cela par la plupart des organisations. Pour répondre à la demande de FO, de ne pas être exclue de toutes les instances, le SNTRS a proposé de leur offrir un poste d'observateur sans droit de vote. Cette position a été reprise par l'ensemble des organisations et par la direction. C'est donc l'option (a) qui est retenue.

Pour ce qui concerne les instances régionales, il a été convenu de faire preuve de pragmatisme et de centrer l'effort sur le fonctionnement de ces instances.

**Conclusion :** Il sera donc nécessaire de renforcer notre représentation dans l'ensemble des instances nationales. Nous avons plus d'élus donc plus de représentants. Le syndicat devra assumer ses responsabilités.